

## Bouygues Telecom pourra lancer la 4G partout en France dès le 1<sup>er</sup> octobre

Pour ce faire, l'opérateur s'est vu autoriser à utiliser son réseau GSM

**B**ouygues Telecom a obtenu gain de cause. Au grand dam de ses concurrents, Orange et SFR, qui, depuis des mois, déployaient tout leur entregent pour éviter pareille décision. Jeudi 14 mars, l'Arcep, le gendarme des télécommunications, a annoncé qu'il autorisait l'opérateur à réutiliser, à partir du 1<sup>er</sup> octobre, les fréquences dans la bande 1 800 MHz, qui lui avaient été attribuées il y a des années pour son réseau mobile GSM, pour faire de la 4G, un réseau permettant l'Internet haut débit sur les smartphones. Bouygues Telecom en faisait la demande depuis l'été 2012.

Et pour cause. Pour déployer la 4G sur l'ensemble de l'Hexagone, l'opérateur n'a besoin que de reparamétrer ses 15 000 antennes GSM - une affaire de quelques semaines. D'où la véhémence d'Orange et de SFR, les deux autres opérateurs historiques du mobile. Eux aussi peuvent revendiquer la réutilisation de leurs fréquences GSM pour faire de la 4G. Mais, matériellement, cela leur est pour le moment impossible : leurs bandes

1 800 MHz sont encore saturées par le trafic de leurs abonnés GSM...

Du coup, ils ont commencé le déploiement de la 4G dans les bandes de fréquences 800 MHz et 2 600 MHz, qu'ils ont obtenues à prix d'or fin 2011 (ils ont chacun fait un chèque d'environ 1 milliard d'euros). Mais ce déploiement est laborieux : ils doivent installer de nouvelles antennes, renégocier la location de leurs emplacements avec les propriétaires des toits en ville. A Paris, cela peut prendre jusqu'à quatre ans par antenne... Pour l'heure, seules quelques villes sont « couvertes », et encore, de façon partielle : Marseille, Lyon, Paris...

### Question de survie

En « off », les deux plus gros opérateurs du marché crient aujourd'hui au favoritisme, et menacent l'Arcep d'un recours devant le Conseil d'Etat. « L'autorité ne pouvait pas vraiment dire non à Bouygues. Sa décision va dans le sens du droit communautaire qui prévoit la neutralité des bandes de fréquences : elles doivent pouvoir être utilisées quelle que soit la technologie

[GSM, 3G, 4G, etc.] », explique-t-on à Bercy.

L'avantage accordé à Bouygues Telecom a un prix : il devra s'acquitter d'une redevance annuelle à l'Etat, dont le prix sera fixé par décret dans les jours prochains. Il devrait être d'environ 60 millions d'euros par an. L'opérateur a jusqu'à mi-avril pour refuser ce prix, et l'autorisation de l'Arcep. Mais c'est peu probable qu'il dise non...

Le groupe répète en effet sur tous les tons depuis des mois que la possibilité de faire de la 4G avec son réseau GSM est une question de survie. Le plus petit des trois opérateurs historiques est le plus à la peine depuis l'arrivée de Free Mobile et de ses offres low-cost, début 2012. Pour les analystes financiers, il n'a pas les moyens d'investir des centaines de millions d'euros dans le déploiement intégral d'un nouveau réseau. Jeudi, Olivier Roussat, le directeur général de Bouygues Telecom, qui ouvrait pour l'occasion son compte Twitter, a sobrement tweeté : « Habemus 1800 »... ■

CÉCILE DUCOURTIEUX